

DÉLIBÉRATION

BUREAU SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

N° BS20250925001 CRÉATION D'EMPLOIS

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
18	10	12

L'an deux mille vingt cinq, le 25 septembre à 10h30, le Bureau syndical légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni au SIAVED à huis clos sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

Etaient présents :

M. Jean-Michel DENHEZ, M. David BUSTIN, M. Alain GOETGHELUCK, M. François ERLEM, M. Fabrice PIETTE, M. Didier MARECHALLE, M. Michel VÉNIAT, M. Raymond ZINGRAFF, M. Jacques DUBOIS, M. Charles LEMOINE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Denis SEMAILLE à M. Charles LEMOINE, M. Philippe BAUDRIN à M. Raymond ZINGRAFF.

Etaient excusés :

M. Arnaud DECAGNY, M. Jean-Claude DENIS, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Séverine DELCROIX, Mme Marie-Josée DEPREZ.

Secrétaire de séance : Michel VENIAT

BS20250925001 - Création d'emplois

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-14,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Conformément à la délibération du Comité syndical du SIAVED n° CS20240627002 en date du 27 juin 2024, le Bureau syndical est compétent pour fixer l'effectif des emplois

nécessaires au fonctionnement des services et à la création de postes effectifs.

Considérant l'évolution des besoins de services du SIAVED, la création des emplois suivants est nécessaire :

- 1 emploi permanent de responsable sécurité des systèmes d'information à temps complet à compter du 01/10/2025 pour définir la politique de sécurité du système d'information du SIAVED. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie A de la filière technique,
- 1 emploi permanent de chargé.e de communication à temps complet à compter du 01/10/2025 pour créer et mettre en œuvre des actions de communication et de relations publiques du SIAVED. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie C de la filière administrative,
- 1 emploi permanent de directeur.rice du pôle Finance-Gestion-Pilotage à temps complet à compter du 01/10/2025 pour notamment participer à la définition des orientations budgétaires, de la stratégie financière et à leur mise en œuvre. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie A de la filière administrative,
- 1 emploi permanent d'assistant.e de gestion financière à temps complet à compter du 01/10/2025 pour notamment assurer le traitement et le suivi comptable, budgétaire et administratif des dépenses et des recettes. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie C de la filière administrative,
- 1 emploi permanent de responsable du service amiante à temps complet à compter du 01/10/2025 pour réaliser, sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services Opérationnels, la gestion technique, administrative et organisationnelle du service de collecte de déchets amiantés ainsi que pour contrôler les opérations de collecte et de traitement et réaliser toutes opérations liées au développement du service. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie B de la filière technique,
- 1 emploi permanent d'assistant.e administratif.ve à temps complet à compter du 01/10/2025 pour assurer le suivi technique et administratif des marchés de traitement sous l'autorité de la directrice du pôle Traitement et Valorisation. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie C de la filière administrative,

Ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2 du Code général de la fonction publique (hormis pour les emplois sur un 1^{er} grade de la catégorie hiérarchique C). En effet, considérant les besoins du syndicat suite au transfert de compétences de collectivités adhérentes au SIAVED, ces agents contractuels seront recrutés à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération des agents contractuels sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025, lequel demande que l'emploi permanent de responsable sécurité des systèmes d'information, initialement prévu en catégorie A de la filière technique, puisse être également ouvert à la catégorie B de la même filière,

VU l'avis favorable de la commission ressources humaines du 18 septembre 2025,

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Bureau syndical décide de :

- **procéder à la création des emplois suivants :**

- 1 emploi permanent de responsable sécurité des systèmes d'information à temps complet à compter du 01/10/2025 pour définir le système d'information du SIAVED. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégories A ou B de la filière technique,
- 1 emploi permanent de chargé.e de communication à temps complet à compter du 01/10/2025 pour créer et mettre en œuvre des actions de communication et de relations publiques du SIAVED. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie C de la filière administrative,
- 1 emploi permanent de directeur.rice du pôle Finance-Gestion-Pilotage à temps complet à compter du 01/10/2025 pour notamment participer à la définition des orientations budgétaires, de la stratégie financière et à leur mise en œuvre. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie A de la filière administrative,
- 1 emploi permanent d'assistant.e de gestion financière à temps complet à compter du 01/10/2025 pour notamment assurer le traitement et le suivi comptable, budgétaire et administratif des dépenses et des recettes. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie C de la filière administrative,
- 1 emploi permanent de responsable du service amiante à temps complet à compter du 01/10/2025 pour réaliser, sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services Opérationnels, la gestion technique, administrative et organisationnelle du service de collecte de déchets amiantés ainsi que pour contrôler les opérations de collecte et de traitement et réaliser toutes opérations liées au développement du service. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie B de la filière technique,
- 1 emploi permanent d'assistant.e administratif.ve à temps complet à compter du 01/10/2025 pour assurer le suivi technique et administratif des marchés de traitement sous l'autorité de la directrice du pôle Traitement et Valorisation. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un grade de catégorie C de la filière administrative,
- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au Budget Principal ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recruter un agent non titulaire pour pourvoir les postes repris ci-dessus en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire dans les conditions prévues par les articles L332-8-2 du Code général de la fonction publique et de signer les contrats de travail correspondants. Dans ce cas, les agents contractuels seront rémunérés conformément à leur grade de référence et bénéficieront du régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré en séance, le 25 septembre
2025

Monsieur Charles LÉMOINE, Président du
SIAVED